

La Charte du choriste de LA CANTORIA



La présente charte est mise à la disposition de l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent de LA CANTORIA lors de la rentrée musicale.

Chaque choriste s'engage à la respecter, et cette charte fera l'objet d'un affichage sur le lieu de répétition.

Il n'y a pas d'exigences pour le recrutement, dans un premier temps, sur des critères techniques comme le solfège ou les compétences d'un choriste chevronné. Seules compteront la volonté de s'inscrire dans la dynamique du chœur et la volonté de progresser, mais l'objectif de chaque membre sera aussi celui d'atteindre la meilleure interprétation possible des œuvres travaillées afin de présenter un concert de qualité et parfois d'accéder aux exigences d'un enregistrement élaboré par un professionnel.

Sont membres du chœur les membres actifs de l'association à jour de leurs cotisations.

-Un entretien avec le président ou la présidente et les nouveaux candidats, dès les premières répétitions, permettra de bien présenter l'association, son fonctionnement, les engagements du chœur, ses exigences et de mesurer la motivation du candidat pour intégrer le groupe.

-Une répétition collective de 2 heures le mercredi soir (*hebdomadaire*) et de 3 à 4 heures (*mensuelles*) le samedi matin. (*Le travail personnel entre les séances est nécessaire pour l'apprentissage des lignes mélodiques de la partition, l'entraînement sur les nuances*).

Chaque année, un planning complet est envoyé par mail, avant la rentrée musicale, pour que les choristes réservent leur temps de répétition et les dates de concerts.

-Chaque choriste s'engage à travailler lors des séances, **entre les séances** et en participant si possible à **toutes les activités du chœur** (assiduité indispensable).

Des apprentissages réguliers (*le «par cœur», les révisions, l'anticipation de la séance suivante*)

-Le positionnement dans un pupitre **est décidé par le chef de chœur** selon les modalités qui lui conviennent.

-Un choriste sera référent par pupitre: amélioration de l'intégration des nouveaux, mise à jour des consignes, il est le lien avec les choristes, il œuvre ainsi pour le bien-être de son pupitre...

- **La tenue du chœur** est choisie par le CA et annoncée avant les concerts et respectée par les choristes.

-Une audition dans l'année, à mi-parcours est possible (entretien, bilan, évaluation des compétences vocales) qui donnera l'occasion au choriste d'évaluer ses compétences, au chef de chœur de définir le pupitre le mieux adapté pour le (la) choriste... mais qui pourra aussi donner lieu à une remise en question à la participation au concert, **voire même de la participation à**

LA CANTORIA (Cas étudié par le chef de chœur en concertation avec le ou la présidente).

-Le choriste s'engage à être présent aux différents concerts, que *donne LA CANTORIA*, de même qu'aux répétitions chaque semaine et **absolument les semaines précédant le concert et à la générale.** (*Sauf autorisation exceptionnelle du chef de chœur en accord avec le ou la présidente*).

Il s'engage aussi à participer à l'organisation matérielle pour le bon fonctionnement du chœur.

-Quatre places seront à vendre au moins et obligatoirement par choriste pour le concert de fin d'année. Plus de places si le choriste se mobilise (*Objectif : être à l'équilibre dans les comptes.*)

Respecter cette charte contribue à la réussite du chœur dans ses projets.

Vous verrez qu'on rit aussi beaucoup pendant les répétitions, qu'on a du plaisir à travailler ensemble, que la chorale est un puzzle et que chacun représente une pièce de celui-ci. Allons tous vers les mêmes objectifs ! La bonne humeur l'emporte toujours !

Chanter, c'est bien ! Mais bien chanter c'est mieux !

*Bonne rentrée musicale, très amicalement,
Le bureau.*

Document signé à remettre à la secrétaire

Je, soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et de la charte de *LA CANTORIA*, et je m'engage à les respecter.

Je reconnais que les engagements les plus importants seront pour moi:

L'assiduité, la motivation pour progresser, l'apprentissage des textes, le respect des lignes mélodiques et le travail personnel entre les séances, la participation obligatoire aux répétitions et concerts, l'aide à l'organisation matérielle.

Je contribuerai ainsi, individuellement, à la progression de l'ensemble musical en mettant à la disposition du chœur mes compétences, pour la réussite collective.

Le non-respect répété de ces modalités pourra entraîner mon exclusion.

Signature de l'adhérent choriste :